



Discours du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC, à l'occasion de l'ouverture de la 22e session de l'Assemblée des États parties

Déclaration : 4 décembre 2023



Bismillahir Rahmanir Raheem, Madame la Présidente Silvia Fernández de Gurmendi, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau. Permettez-moi tout d'abord de vous saluer, vous qui arrivez au terme de vos trois années de mandat au sein de la Cour, au service de la justice internationale. Cher Miguel Soares, Secrétaire général adjoint et conseiller juridique du Secrétaire général des Nations unies, mon ami, je vous remercie pour votre dynamisme, votre soutien et votre détermination à faire prévaloir les principes fondamentaux de la Charte tout en gardant une certaine indépendance vis-à-vis des Nations unies. Monsieur le Président Hofmański, je vous remercie pour les

services que vous avez rendus à la Cour pendant neuf ans. La sincérité dont vous avez fait preuve, que nous avons pu à nouveau observer tout à l'heure, est réelle et je pense que nous avons tous une dette envers vous et une profonde gratitude, comme envers tous les juges de la CPI qui sont ici et envers mon ami, le Greffier, qui a fait des débuts remarquables malgré des circonstances difficiles ; je tiens également à lui rendre hommage.

Excellences, mesdames et messieurs les représentants de la société civile et mes amis, je pense que chaque soir et chaque matin, lorsque les écrans de télévision s'allument, des larmes sont versées. Ce que nous voyons dans nos salons ce sont des images de l'enfer qui nous est infligé. Et ces larmes ne sont rien en comparaison avec la douleur et les effusions de sang qui sont le quotidien de millions de personnes dans le monde.

Le moment est grave, à tous points de vue. C'est ce que j'ai dit, presque mot pour mot au moment du déclenchement de la situation en Ukraine et lorsque sont apparues les premières conclusions des enquêtes en cours. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que nous sommes déjà dans le précipice. Nous nous y enfonçons un peu plus chaque jour et nous cherchons un moyen, quelque chose à quoi nous raccrocher pour éviter que la situation ne s'aggrave encore pour nos concitoyens, hommes, femmes et enfants, partout dans le monde.

C'est pourquoi l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous aujourd'hui est marquée du sceau de la tristesse, parce qu'elle s'inscrit dans un moment difficile dans lequel, pour des millions de personnes, le désespoir le dispute au chagrin. Et pourtant, dans le même temps, dans le même espace, s'exprime clairement un besoin, une demande et un impératif auxquels le Statut de Rome a donné corps. Les institutions internationales qui ont été créées dans l'ombre de la Shoah, de l'Holocauste et de la Seconde Guerre mondiale, doivent être en mesure d'intervenir et d'apporter une réponse aux tragédies auxquelles nous assistons.

Cela relève aujourd'hui d'une nécessité absolue. Nous devons en tenir compte dans nos discussions, au cours des dix prochains jours, et dans les décisions qui seront prises par cette Assemblée et nous montrer à la hauteur des nombreux défis auxquels le monde doit faire face. Assez de belles paroles, nous devons convaincre ceux qui en ont le plus besoin de l'importance du droit.

Je suis arrivé hier à New York en provenance d'Israël et de Palestine. Les messages que j'ai reçus de la part des victimes à Ramallah, à Tel Aviv, dans les différents kibboutzim que j'ai visités, dont les larmes, la colère et le chagrin étaient réels, étaient très clairs.

Nombreux sont ceux qui considèrent que ces institutions ont irrémédiablement échoué. Ils les regardent et ils croient, en partie, en cette création merveilleuse et nécessaire que sont les Nations unies ; ils croient en l'idée d'une Cour pénale internationale, ultime recours pour obtenir justice. Pourtant, pour beaucoup trop d'entre eux, ce qu'ils ont vécu ne représente rien,

ils se sentent invisibles. Ils ont le sentiment que leur voix n'est pas entendue. Ils considèrent qu'ils sont trop petits pour compter d'une manière ou d'une autre dans les grandes dynamiques de pouvoir qui s'affrontent dans le monde.

Je leur ai dit que je comprenais, car nous devons comprendre ce qu'ils ressentent. Malheureusement, aucun peuple n'a le monopole de la souffrance et la souffrance d'un peuple, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, ne doit pas nous faire oublier celle des autres. Cette souffrance omniprésente à laquelle nous assistons, impuissants, est le terrible héritage de notre époque. Elle engendre l'amertume, le chagrin, la méfiance et empêche les États, clef de voûte du système international, d'agir ensemble en faveur de la paix et du respect des droits humains, contribuant ainsi à creuser encore davantage le fossé entre les peuples.

Ce que nous voyons sur nos écrans de télévision, ce sont des frères et des sœurs couverts de poussière, tirant leurs frères ou leurs sœurs ou des membres de leur famille des décombres et embrassant le ventre et les pieds de nourrissons ; des pères qui courent pieds nus, tenant dans leurs bras un beau petit enfant et demandant s'il peut être sauvé. Ce sont des images d'une grande brutalité. Quels résultats devons-nous attendre des discussions que nous aurons aujourd'hui ? Quels résultats ont obtenu les institutions internationales qui ont été construites dans l'ombre de l'Holocauste ? Que répondons-nous à la promesse du « plus jamais ça » ?

Que devons-nous dire à ces familles d'otages qui ont été enlevés le 7 octobre et qui, à chaque instant, attendent leurs proches en se demandant comment ils vont ? Sont-ils vivants ou morts ? Ont-ils été tués dans les bombardements ?

Et aux familles de Gaza, qu'allons-nous leur dire ? Que peuvent-elles ressentir lorsque sorties des décombres, blessées et en vie, elles sont emmenées dans des hôpitaux qui ne disposent pas des capacités nécessaires pour les soigner ?

Quel est notre réponse à nous qui sommes assis dans le confort de cette salle à tenter de faire vivre, après l'échec de la Société des Nations à empêcher la Seconde Guerre mondiale, l'héritage des Nations unies qui ont surgi comme un phénix, et cette merveilleuse Charte qui est au cœur, comme le dit le Secrétaire général adjoint, de toutes les institutions internationales, y compris la CPI. Quels résultats avons-nous obtenu ? Qu'avons-nous fait ?

Ce n'est pas un cri d'abattement et de désespoir. C'est un appel à l'action, à l'engagement pour faire en sorte que ce monde dans lequel nous vivons, dans lequel se débattent tant d'hommes et de femmes, ne peut être celui que nous allons laisser à nos enfants.

Ma prière, mon humble prière, mais une prière sincère, est que nous ne prononcions pas le mot « justice » au cours de cette Assemblée sans avoir en tête les enfants, innocents parmi les innocents, du monde entier. Ne prononçons pas le mot « justice » sans garder à l'esprit tous

ces gens qui se demandent quel est le sort réservé à leur père, à leur mère, à leurs proches qui sont otages. Ne prononçons pas le mot « justice » sans garder à l'esprit que notre regard doit porter au-delà de l'Ukraine, de la Palestine ou d'Israël. N'oublions pas la tragédie qui se déroule au Darfour. Si nous sommes fidèles à la promesse que nous nous sommes faites que chaque vie compte, nous devons trouver un moyen d'aider ceux qui n'ont pas de voix, qui sont invisibles et qui sont marginalisés depuis trop longtemps.

J'ai été profondément et personnellement touché par ma rencontre avec des victimes à Ramallah, des habitants de Gaza et de Cisjordanie, dont les pertes sont indescriptibles. Et pourtant, à ma grande surprise, ils sont venus me voir. Et ils m'ont parlé et m'ont fait l'honneur d'échanger avec eux.

Il en est de même des personnes merveilleuses que j'ai rencontrées en Israël. Israël n'est pas un État partie au Statut de Rome, mais nous ne devons pas oublier les personnes que j'ai rencontrées dans les différents kibboutzim ou à Tel-Aviv, qui ont accepté d'échanger avec le procureur d'un tribunal de La Haye parce qu'elles considèrent que la justice est un droit fondamental inhérent à chaque individu.

J'ai toutefois été on ne peut plus clair avec elles sur le fait que la CPI, que le droit énoncé dans le Statut adopté à Rome, est un droit fondamental de l'humanité. Il constitue un droit acquis à tous les peuples; il n'est pas une aumône que nous leur ferions ou une aide que nous viendrions leur apporter pour des raisons humanitaires. Il se fonde sur les droits que Dieu leur a donnés parce qu'ils sont ses enfants et parce qu'ils sont des êtres humains. Il découle de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des merveilleux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

D'où viennent ces principes ? Sont-ils l'œuvre de professeurs de droit, d'universitaires, de juges et de procureurs soucieux de théoriser dans un texte leurs réflexions ? Ou sont-ils le témoignage de l'enfer qu'ils ont vécu et de l'engagement qui était le leur de veiller à ce que cela ne se reproduise plus ?

Le message que j'ai délivré était sans ambiguïté. Et il est important de le rappeler en ces temps de grande méfiance, de déchirements et de chagrin, qui voient grandir le risque d'une fureur incontrôlée née de la conviction, parfois de la désinformation, que les institutions ne sont pas adaptées aux besoins. C'est une conviction fondamentalement erronée et dangereuse. Ce ne sont peut-être pas les institutions qui sont en cause, mais l'absence de soutien et de volonté à faire en sorte qu'elles puissent agir.

La question de l'aide humanitaire et, en l'occurrence, du refus d'acheminer l'aide humanitaire fait actuellement l'objet d'une enquête de mon Bureau, ainsi que je l'ai rappelé. Israël doit permettre l'acheminement d'une aide humanitaire de grande ampleur, comme l'ont demandé

le Secrétaire Général des Nations unies, le chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Martin Griffiths, l'OMS, l'UNRWA, le CICR, et d'autres organisations humanitaires.

Lorsque j'étais au point de passage de Rafah en octobre, j'ai vu de mes propres yeux des camions remplis de nourriture, d'eau et de médicaments, y compris des anesthésiques, qui ne pouvaient être acheminés vers ceux qui en avaient besoin. J'ai insisté sur le fait que la prise d'otages n'aurait jamais dû avoir lieu. Elle constitue une grave violation des conventions de Genève, et un crime en vertu du Statut de Rome. Les otages israéliens doivent être libérés immédiatement. Ils ne peuvent pas être utilisés comme boucliers humains, ce qui est également un crime en vertu du Statut de Rome.

J'ai rencontré deux délégations, d'Israéliens à La Haye, ainsi qu'un grand-père avec qui j'avais échangé il y a un mois environ dans le cadre d'une rencontre avec une délégation. Je l'ai revu il y a deux jours. Il était fou de joie à l'idée que son petit-fils ait été libéré. Sa joie et son soulagement étaient palpables, et pourtant il faisait partie d'une organisation qui venait en aide aux autres. La douleur que ressentent les Palestiniens à Gaza ou en Cisjordanie, la douleur qu'ont ressentie et que ressentent encore tant d'Israéliens frappés par la tragédie du 7 octobre, n'a rien de théorique. C'est pourquoi le droit existe, que nous avons besoin de vous, que vous nous avez créés et que vous avez créé la Cour pénale internationale. Les enjeux ne peuvent pas être plus élevés et la pertinence de la justice internationale plus évidente qu'en ce moment précis.

Ainsi que je l'ai rappelé, les attaques perpétrées par des colons israéliens contre les Palestiniens de Cisjordanie dans les territoires palestiniens occupés doivent cesser immédiatement. Il n'est pas admissible que des Israéliens animés d'une idéologie extrémiste et armés de fusils s'en prennent ainsi impunément à des civils palestiniens. J'ai insisté sur le fait qu'Israël, en tant que puissance occupante, a l'obligation légale fondamentale de réprimer, d'empêcher et de punir ces crimes et que nous examinons également cette question pour nous assurer que les droits des Palestiniens sont respectés.

Nous avons tous entendu beaucoup de choses, et il n'est nul besoin d'être un juriste international pour avoir entendu parler des principes de distinction, de précaution et de proportionnalité. J'ai rappelé que ces termes n'avaient rien d'abstrait. Ce sont des principes de droit clairement définis, qui ne peuvent être interprétés de manière à les priver de tout effet juridique, à leur ôter leur signification essentielle, à savoir la protection des civils, que ce soit des enfants, des femmes, des hommes, des personnes âgées et des infirmes. J'ai également rappelé que l'utilisation de civils en tant que boucliers humains constituait un crime.

Je tiens à ce qu'il soit clair que cette Cour et ce Bureau sont guidés par un principe fondamental qui est que justice doit être rendue, non pas en se laissant gagner par l'émotion — nous ne

pouvons pas être aussi peu rigoureux — mais sur la base de normes communes établies à partir des principes de Nuremberg, du droit international coutumier des conventions de Genève qui sont énoncées dans le statut de Rome et à partir desquelles il appartient aux juges de la CPI de se prononcer.

Des enquêtes sont en cours concernant ces faits. J'ai annoncé aujourd'hui une augmentation de ressources allouées à ces enquêtes, qui consiste en réalité, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, en une réaffectation des ressources allouées à d'autres situations. À partir de l'année prochaine, les enquêtes relatives à la situation en Palestine seront dirigées par un membre de mon Bureau, de grade P5, nommé il y a 5 mois au niveau D1, qui me rendra compte directement, tout comme le responsable de l'enquête relative à la situation en Ukraine. Cette nomination est justifiée par la complexité de la situation, mais aussi par le fait que nous ne pouvons pas détourner l'attention des Procureurs adjoints des enquêtes en cours, qui doivent se poursuivre pour le bien des victimes, à qui nous devons de traiter ces situations de manière appropriée.

Je n'ai eu de cesse de dire aux principaux dirigeants israéliens et palestiniens, en particulier aux dirigeants du Hamas, que le moment était venu de respecter le droit. S'ils ne le font pas dès maintenant, ils ne devront pas s'étonner si mon Bureau décide de poursuivre plus avant son enquête.

La tragédie qui se déroule en Israël, en Cisjordanie et à Gaza est l'occasion pour nous de montrer que nous disposons de l'énergie, de la capacité et des outils nécessaires pour faire en sorte que chaque vie compte. Le deuxième rapport annuel sur les activités du Bureau sera publié dans quelques jours. Il sera disponible en ligne. Le Bureau et la Cour n'ont pas ménagé leurs efforts et l'approche que nous avons définie, qui est exposée dans le Plan stratégique pour 2023 à 2025, donne déjà des résultats.

Un nouveau cauchemar frappe le Soudan depuis le mois d'avril qui, en raison de son ampleur, mérite plus que jamais notre attention. De nombreuses missions ont été menées dans la région et une enquête a été ouverte sur les faits qui s'y déroulent. Fort de sa compétence, ainsi que je l'ai indiqué au Conseil de sécurité, mon Bureau a déployé de nombreuses équipes sur le terrain afin d'intensifier ces efforts.

S'agissant de l'Ukraine, des partenariats ont été établis qui ont permis une collaboration efficace. Les juges indépendants de la CPI ont émis cette année des mandats d'arrêt à l'encontre du Président Poutine et de Mme Lvova-Belova. Nous avançons dans notre enquête mais, à l'instar d'autres situations, notamment celle qui concerne Gaza, je suis très inquiet à l'approche de l'hiver, qui s'annonce particulièrement froid en Ukraine, et à la suite des attaques perpétrées contre des centrales électriques et des infrastructures.

En ce qui concerne la situation au Bangladesh et au Myanmar, je me suis rendu à Cox's Bazar et à Dhaka, où j'ai rencontré le Premier ministre pour la deuxième fois. Cette rencontre a permis, grâce au soutien des Nations unies et à notre présence sur le terrain, de renforcer nos relations et d'envisager des missions plus longues dans le pays. J'ai la conviction que, si Dieu le veut, l'enquête en cours, qui est ouverte depuis 2019 et dont le rythme s'accélère, aboutira à des résultats tangibles l'année prochaine.

Mon Bureau suit également avec attention la situation en Afghanistan, où des violations manifestes des droits humains sont commises. Les femmes et les filles y sont privées de leurs droits fondamentaux, ce qui pourrait constituer des crimes relevant de la compétence de la Cour. Une enquête a été ouverte à ce sujet. Par ailleurs, grâce à l'excellent travail de Lisa Davis, un nouveau document de politique générale relatif à la persécution liée au genre a été publié en décembre de l'année dernière.

Dans toutes les situations que j'ai évoquées et dans d'autres, je crois sincèrement, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée des États parties, Mesdames et Messieurs les délégués, que les progrès sont visibles. Nous sommes entrés dans une nouvelle dynamique, qui s'accompagne d'une plus grande souplesse, d'un meilleur déploiement sur le terrain, et s'appuie sur les technologies de pointe et une coopération plus étroite avec la société civile.

Cela étant, nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'obtenir encore davantage de résultats et de mieux cibler nos enquêtes. Depuis la dernière Assemblée des États parties, j'ai fait état de la clôture de la phase d'enquête dans les situations concernant la République centrafricaine, la Géorgie et l'Ouganda, et la Procureure adjointe, Nazhat Shameem Khan, a annoncé que la phase d'enquête dans la situation au Kenya était également arrivée à son terme, marquant un tournant dans les enquêtes ouvertes dans ces situations.

Même si tous les résultats ne sont pas encore perceptibles, cette année a été la plus prolifique sur le plan des succès obtenus par mon Bureau en ce qui concerne le nombre de mandats d'arrêt délivrés sous scellés par les juges de la CPI et d'autres critères de référence. L'année écoulée a été riche en activités.

Les efforts entrepris en matière de complémentarité et de coopération ont également permis d'aboutir à des résultats concrets. J'ai eu des discussions au cours des deux dernières semaines, avec le Gouvernement et le premier Ministre de l'Irak, qui n'est pas partie au Statut de Rome, concernant la poursuite des auteurs de crimes. Il y a deux jours, au Venezuela, mon Bureau et le Gouvernement vénézuélien ont convenu d'un programme de travail en vue de la fourniture d'un soutien aux autorités vénézuéliennes, qui comprend la mise en place d'un bureau physique à Caracas. Je signerai un accord lors de cette Assemblée des États parties avec le Ministre des affaires étrangères de Colombie prévoyant l'ouverture d'un bureau extérieur à Bogota. J'avais fait la promesse, au moment de la clôture de la phase d'examen

préliminaire que celle-ci ne signifiait pas la fin de notre partenariat avec la Colombie. J'ai été fidèle à ma parole, grâce au travail réalisé par les femmes et les hommes de mon Bureau.

La semaine dernière, le Procureur adjoint Niang était en République centrafricaine pour signer un mémorandum d'accord avec le Gouvernement et la Cour spéciale. Il s'est également rendu en République démocratique du Congo pour assurer le suivi du mémorandum d'accord que j'ai signé en juin ; nous poursuivons, par ailleurs, les actions engagées en Guinée. Je vous annonce également la publication d'un nouveau document de politique générale relatif à la complémentarité et la coopération, la publication aujourd'hui et demain de deux nouveaux documents de politique générale relatifs d'une part, aux crimes visant ou touchant les enfants et d'autre part, aux crimes liés au genre.

Je pourrai encore m'exprimer longuement, mais je pense qu'il me faut maintenant conclure, avec votre permission, Madame la Présidente. Le discours tenu dans cette enceinte et dans les capitales du monde entier montre un formidable soutien à la mise en place d'un système fondé sur des règles et au respect des principes du droit international public et du droit international humanitaire. De nombreux États y ont contribué. Mais le respect de ces règles implique de soutenir les institutions chargées de les promouvoir et de les protéger.

Le moment est critique pour la CPI, pour les Nations Unies et pour l'ensemble des institutions internationales. Ce que nous demandons, c'est de pouvoir agir. Ce que nous demandons, ce sont des moyens pour y parvenir. Nous échouons ensemble, mais nous pouvons et nous devons réussir ensemble. C'est pourquoi cette Assemblée des États parties est si importante.

Je vous remercie de votre attention.

Source : Bureau du Procureur | Contact: OTPNewsDesk@icc-cpi.int

